

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : Plan Mobilité : conversion au GNV du dépôt d'Aubagne-Gémenos.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, en application des articles L.1111-9 et L.1111-10 du Code général des collectivités territoriales, une subvention de 1 500 000 € qui sera versée directement à la RDT, sa régie de transport, pour le financement de la conversion au GNV du dépôt d'Aubagne-Gémenos, sur un montant subventionnable de 5 000 000 € HT,
- d'approuver la convention annexée au rapport définissant les modalités de participation financière du Département et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à la signer, avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et la RDT,

- d'approuver le montant des affectations, comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité
Madame VASSAL et Monsieur PONS ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée